

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du vendredi 13 août 2021</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 22 juillet 2021, les membres composant le conseil municipal se sont réunis à l'espace Pierre Brand, le 13 août 2021 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 14 Délibération n°D_2021_08_13_08</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Ceccon, M. Christophe Comé, M. Julien Langlois, Mme Pierrette Baton-Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, M. Laurent Esteulle, Mme Josiane Masson, Mme Cécile Pakosz, M. Christophe Piazzoni, M. Norbert Regard Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : Mme Carole Chen à Mme Anne-Marie Ceccon, M. Jean-Philippe Gecchele à M. Christophe Comé Absent excusé : / Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton-Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Avis du conseil municipal sur le prêt de la salle des fêtes à des intervenants extérieurs pour la mise en place d'activités sur la commune

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir reçu de Monsieur Mathieu HUMEAU, éducatif sportif au sein de l'association Activ' & Vous, une demande de mise à disposition de la salle des fêtes le mardi de 18h30 à 20h30 pour des séances de renforcement musculaire et/ou pilates. Il précise que les communes de Frangy et de Marlioz hébergent ses séances gratuitement.

Il poursuit en indiquant que le prêt de la salle des fêtes à cette association pourrait motiver les habitants de la commune à pratiquer une activité sportive sans avoir à effectuer de long déplacement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal :

- ♦ **APPROUVE** la mise à disposition de la salle des fêtes à l'association Activ' & Vous pour la saison 2021-2022 sous réserve que celle-ci ne soit pas chauffée et qu'elle soit libérée, exceptionnellement, si la commune le souhaite,
- ♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition entre la commune et Monsieur Mathieu HUMEAU représentant l'association Activ' & Vous.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le :</p> <p>19 AOUT 2021</p> <p>Et de la publication le : 19 AOUT 2021</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine-Sarzin, le 19 AOUT 2021</p> <p>Le Maire,</p> <p>Georges CANICATTI</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------


